



**HAL**  
open science

## Justice sociale vs justice spatiale, ou le paradoxe de l'accessibilité aux services de proximité

Christophe Gibout

► **To cite this version:**

Christophe Gibout. Justice sociale vs justice spatiale, ou le paradoxe de l'accessibilité aux services de proximité. Régis Cortéséro. La banlieue change! Inégalités, justice sociale et action publique dans les quartiers populaires, Le Bord de l'eau, pp.32-46, 2012, 978-2-35687-197-8. halshs-03204642

**HAL Id: halshs-03204642**

**<https://shs.hal.science/halshs-03204642v1>**

Submitted on 22 Apr 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Justice sociale vs justice spatiale, ou le paradoxe de l'accessibilité aux services de proximité

Christophe Gibout

► **To cite this version:**

Christophe Gibout. Justice sociale vs justice spatiale, ou le paradoxe de l'accessibilité aux services de proximité. Régis Cortéséro. La banlieue change! Inégalités, justice sociale et action publique dans les quartiers populaires, Le Bord de l'eau, pp.32-46, 2012, 978-2-35687-197-8. halshs-03204642

**HAL Id: halshs-03204642**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03204642>**

Submitted on 22 Apr 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre 2

### **JUSTICE SOCIALE VS JUSTICE SPATIALE ou le paradoxe de l'accessibilité aux services de proximité**

Christophe Gibout

Territoires, villes, environnement et Société (TVES)

Si le dépaysement comme expérience de l'altérité peut sembler nécessaire à l'expression d'un regard socio-anthropologique, « le lointain n'est pas toujours l'ailleurs. Le parti pris de la connaissance est le même, dès lors que nous nous arrachons à la sphère narcissique de notre propre normalité<sup>1</sup>. » L'impromptu, l'inédit ou la surprise doivent alors nous émerveiller et leur mystère – comme réalité objective et comme disposition subjective du chercheur à leur égard - doit nous encourager à les saisir par le biais de l'expérience sociologique. Ainsi, des découvertes secondes et un second émerveillement sont-ils justement liés à la prise de conscience progressive de la possibilité sociologique de saisir le monde non pour s'en emparer mais pour lui donner à voir ce qu'il est profondément et intimement<sup>2</sup>. C'est cette disposition qui a organisé les travaux d'enquête et d'analyse sociologique sur les pratiques socio-spatiales dans les zones de la relégation urbaine dont nous nous entretenons ici et maintenant. L'ambition de cette démonstration est alors de mettre au jour une relation complexe et, à bien des égards, paradoxale, entre l'espace et la justice – ou présentement l'injustice - sociale. Si nous employons à dessein le vocable de paradoxale, c'est parce qu'il nous semble que nos enquêtes suggèrent tant une rupture de sens commun qu'elles sont en situation d'opposition non antagonique. Notre propos sera de comprendre comment l'accessibilité à des services de proximité spatiale est un facteur explicatif contrasté d'injustice sociale. Il prendra appui sur deux enquêtes – la première prioritairement quantitative et la seconde exclusivement qualitative - portant, d'une part, sur l'accessibilité à la mobilité et, d'autre part, sur l'accessibilité aux services sportifs et culturels dans des Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Nous reviendrons ultérieurement pour présenter rapidement quelques éléments généraux quant à ces deux temps d'enquêtes et aux lieux où elles se sont déroulées.

En croisant les résultats, nous avons en effet d'abord observé une rupture de sens commun quant à l'acception classique qui voudrait qu'une injustice socio-spatiale décroisse dès lors

---

<sup>1</sup> DUVIGNAUD J., *Le Pandémonium du présent. Idées sages, idées folles*, Paris, Plon, 1998

<sup>2</sup> GIBOUT, C., *Sociologie et Espace Public. Du Sociologue artisan dans et de l'espace public à la situation transactionnelle des catégories de l'espace public*, Rapport pour l'habilitation à diriger les recherches, Strasbourg, Université Marc Bloch - Strasbourg 3, 2007 (document non publié)

que les personnes accèdent plus facilement à des services, ici de mobilité et/ou de loisirs. Ainsi, nous pouvons constater que parfois l'accessibilité facilitée à certains services de proximité contribue à une forme de ghettoïsation des populations concernées ainsi qu'à une stigmatisation renforcée. Dès lors il y a bien une injustice sociale générée par la distribution spatiale des services de proximité.

Ensuite, notre entreprise sociologique nous a permis de mettre en lumière que si le *Droit à la ville*<sup>3</sup> subsume une mobilité pour les résidents des quartiers sensibles, elle aboutit souvent, qui à une sous-mobilité et qui à une sur-mobilité. Cette dernière, pensée comme injustice spatiale, peut cependant s'avérer inscrire paradoxalement l'habitant dans une accession à une forme de justice sociale. En l'obligeant à acquérir des compétences et en lui donnant accès à d'autres services ailleurs que dans son quartier d'origine, cette démarche brise partiellement son isolement socio-spatial.

Ceci montre alors la pertinence d'appréhension du sentiment d'injustice au prisme de l'espace et de la responsabilité. La lecture traditionnelle du rapport entre accessibilité aux services et (in-)justice sociale est bousculée. Le caractère plurivoque de la relation causale est mis en exergue pour souligner la situation paradoxale de faits socio-spatiaux similaires qui aboutissent à des comportements spatiaux et à des habitudes sociales immédiatement antagoniques voire contradictoires.

## **Éléments d'enquêtes**

Les résultats qui sont présentés sont le fruit de la combinatoire de plusieurs enquêtes réalisées entre 2001 et 2010 – avec des temps parallèles - dans deux Zones Urbaines Sensibles (ZUS), la première située dans le quartier des Couronneries à Poitiers, la seconde dans le quartier du Beau Marais à Calais. Ces deux ZUS ont été retenues dans un échantillon plus large de communes et de quartiers enquêtés successivement, d'une part, dans le cadre d'études pour le Plan Urbain (PUCA) et le Programme Transports (PREDIT) du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et l'Aménagement du Territoire (MEDDAT) portant sur l'accessibilité à la mobilité et à ses services par différentes populations urbaines ou périurbaines en Région Centre et Poitou-Charentes, et, d'autre part, dans le périmètre d'une recherche pour la Comité Interministériel aux Villes (CIV) et l'Agence pour l'Education par le Sport (APELS) portant sur le rôle des clubs sportifs comme lieux d'intégration et d'éducation dans 12 ZUS répartis sur le territoire national. Si nous nous sommes autorisés à comparer ces résultats de 2 enquêtes différentes dans 2 communes différentes, c'est d'abord qu'ils impliquaient des populations similaires, implantées dans des zones urbaines de même nature et ayant, à bien des égards, des caractéristiques sociales et culturelles

---

<sup>3</sup> LEFEBVRE R., *Le droit à la ville*, op. cit.

analogues<sup>4</sup>. C'est ensuite parce qu'il nous semblait justement que certains résultats intermédiaires ou définitifs pouvaient sembler antagoniques de prime abord, une contradiction qui appelait de notre point de vue un désir d'aller débusquer derrière le miroir des apparences. C'est enfin parce que, du fait de notre parcours de vie et du choix d'organisation technique de notre recherche, nous avons été en mesure d'arpenter plus avant ces deux zones urbaines singulières et que, certaines modalités d'enquête initialement mises en œuvre dans la première enquête ont pu être partiellement déclinées dans la seconde, et inversement, au moment où cette dernière a été initiée.

Les premières études, menées entre 2000 et 2007 pour l'essentiel avec un rapide complément en 2008, ont ainsi d'abord consisté en un temps d'enquête par questionnaire (n = 1400) auprès des populations résidentes pour repérer leurs modes préférentiels de mobilité, leurs difficultés, leurs attentes, les effets d'enclavement éventuel propres au quartier ou aux pratiques de mobilité de telle ou telle catégorie d'habitants repérées préalablement et inscrites dans l'enquête sous forme de quotas. Afin d'affiner ces données et de leur adjoindre un peu de chair et d'humanité, quelques entretiens qualitatifs ont été menés auprès de certaines personnes de l'échantillon et ont également servi de point d'appui pour l'enquête dans le Calaisis en 2007 et 2009. Ceci a permis de mettre en lumière des comportements de mobilité contrastés. En particulier, si de nombreuses études pointaient traditionnellement une forme de sous-mobilité inhérente à la résidence dans ces quartiers de la relégation sociale (*une population coincée dans son quartier du fait d'une offre de mobilité défailante, d'une accessibilité spatiale indigente ou désuète, ou encore d'une faible ou mauvaise appréhension de l'offre en raisons de la barrière du coût, de la langue ou de la lisibilité des plans par exemple*), nous avons mis en lumière l'existence d'une sur-mobilité subie (*une population qui est amenée à se déplacer plus qu'elle ne le voudrait pour ne pas se résigner à une forme d'enclavement du fait de son lieu de résidence, de son statut social, de son histoire de vie personnelle ou collective, ou encore de ses lacunes culturelles par rapport à la norme établie par les instances politiques locales ou globales, pour citer les raisons les plus manifestes*).

La seconde étude, débutée en 2007 et achevée en 2010, a consisté dans une appréhension ethnologique par observation, observation participante puis entretiens compréhensifs

---

<sup>4</sup> Populations majoritairement issues de milieux populaires – souvent de culture ouvrière - avec comme caractéristiques communes : un chômage endémique, des revenus faibles, une surreprésentation des revenus issus de l'aide sociale (Revenu de Solidarité Active, Aides familiales, Minimum Vieillesse, etc.), un nombre d'enfants par foyer supérieur à la moyenne nationale, un taux très important de familles monoparentales, un âge moyen de la première grossesse beaucoup plus bas que la moyenne nationale (près de 10 ans d'écart), une proportion significative d'analphabètes et un niveau moyen d'études tendanciellement bas, un taux d'incivilités et de violence structurellement supérieur à la moyenne de l'agglomération, une surreprésentation des conduites addictives (alcool, tabac, stupéfiants)... La seule différence notable réside dans la structuration ethnique des quartiers, Beau Marais étant définitivement une « *ZUS de petits blancs, blonds, aux yeux bleus* » alors que Les Couronneries est indubitablement et visiblement plus cosmopolite.

auprès d'acteurs locaux travaillant dans ces ZUS : éducateurs sportifs et socioculturels, responsables associatifs, représentants des collectivités et autorités locales (Communes, Municipalité, OPAC, Maisons de quartier ou des jeunes, Offices HLM, etc.) ou des instances étatiques (Politique de la Ville, DDASS<sup>5</sup>, DDTM<sup>6</sup>, etc.). Dans ces « *espaces des surnuméraires de la société libérale* »<sup>7</sup> que sont « *Les quartiers d'exil* »<sup>8</sup> (Dubet & Lapeyronnie, 1992), les dispositifs socio-sportifs et socio-culturels ont été présentés comme participant d'un aréopage d'outils destinés à faire face – peut-être à défaut de résoudre d'ailleurs – aux violences urbaines et aux malaises des banlieues<sup>9</sup>. Face à ce consensus ambiant, quelques voix<sup>10</sup> se sont même fait entendre pour semer le doute chez les décideurs et les financeurs et interpeller les éducateurs sur le terrain. Désireuse de porter sa modeste pierre à un « *état des savoirs de l'exclusion* »<sup>11</sup> toujours à réactualiser, notre étude figure préférentiellement l'importance des modalités d'organisation et d'encadrement ainsi que la pertinence d'une approche multiscalaire – au niveau des territoires et des instances d'intervention – pour faire des pratiques sportives et culturelles des lieux de socialisation, d'intégration et d'éducation. Elle souligne aussi combien la proximité spatiale – en apparence, et d'un avis général, tendanciellement nécessaire - n'est jamais un facteur suffisant de lutte efficace contre l'injustice sociale dont les résidents de ces quartiers sont les premières victimes.

Ces deux terrains maintenant esquissés, plongeons dans le centre de notre présentation, à savoir la façon dont ils nous ont doublement permis d'opérer une rupture de sens commun et de mettre au jour un apparent paradoxe quant au lien entre l'espace, pensé comme un

---

<sup>5</sup> Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

<sup>6</sup> Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Ce service regroupe les anciennes directions départementales de l'équipement, de l'agriculture, de l'environnement ainsi que des affaires maritimes.

<sup>7</sup> GASPARINI, W., VIEILLE MARCHISET, G., *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, Puf, 2008

<sup>8</sup> DUBET, F., LAPEYRONNIE, F., *Les quartiers d'exil*, op. cit.

<sup>9</sup> Par exemple CHANTELAT P., FODIMBI M. et CAMY J., *Sports dans la Cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris, L'Harmattan, 1996, CHARRIER D., *Activités physiques et sportives et insertion des jeunes : enjeux éducatifs et pratiques institutionnelles*, Paris, La Documentation Française, 1997, CLAVEL INZIRILLO, B. et al., « Régulations cognitives, construction des règles et de la notion de justice chez les enfants de 6 à 12 ans vivant en zones urbaines sensibles », *International Journal Violences and Schools*, 2008, DUBET, F., *La galère. Jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987, DUBET, F., LAPEYRONNIE, F., *Les quartiers d'exil*, op. cit., GASPARINI, W., VIEILLE MARCHISET, G., *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, Puf, 2008, KOEBEL M., FALCOZ M. (dir.), *L'intégration par le sport. Représentations et Réalités*, Paris, L'Harmattan, 2005, LAPEYRONNIE D. (dir.), *Quartiers en vacances. Des opérations Prévention Été à Ville Vie Vacances 1982-2002*, Paris, Les éditions de la DIV, 2003 ou LEPOUTRE, D., *Cœur de banlieue*, op. cit.

<sup>10</sup> Par exemple CHOQUET M., et al., *Sports et Conduites Addictives*, Paris, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2001, MAURIN E., *Le Ghetto français*, op. cit., PANTALÉON N., *La socialisation par la pratique sportive dans le cadre des politiques de prévention de la délinquance*, thèse de doctorat staps, option « psychologie sociale », Toulouse, Université Paul Sabatier Toulouse III, 1997 (document non publié), ROCHÉ S., *Le frisson de l'émeute. Violences Urbaines et banlieues*, Paris, Le Seuil, 2006, pour référer ici des écrits scientifiques indiscutables. Il existe cependant à côté une littérature journalistique ou politique qui est parfois plus vindicative ou incantatoire à défaut de prendre appui sur des éléments objectifs issus d'études sérieuses.

<sup>11</sup> PAUGAM S. (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1998

construit social – héritage du passé et rapports sociaux cristallisés<sup>12</sup> – ainsi qu'un rapport concret d'un individu ou d'un groupe social à son environnement physique, culturel et social<sup>13</sup>, et la justice sociale, comprise ici comme aspiration démocratique à l'égalité contrariée par la persistance des inégalités ainsi que par les arbitrages variables d'acteurs entre des principes, des référentiels et des sentiments de justice<sup>14</sup>.

Notre présentation s'articulera ici en trois points successifs : l'injustice sociale générée par la distribution spatiale des services de proximité, la mobilité comme droit social et spatial paradoxal, enfin une série de trois réflexions conclusives destinées à alimenter la relation d'inférence réciproque entre le débat public et la réflexion scientifique portant sur les questions de la justice sociale.

## **L'injustice sociale générée par la distribution spatiale des services de proximité**

Les résultats qui appuieront ici notre démonstration sont d'abord ceux portant sur l'accessibilité à des services sportifs et culturels de proximité pour les résidents de ces Zones Urbaines Sensibles, et en premier lieu les enfants (6 à 12 ans), les jeunes (12 à 22 ans<sup>15</sup>) ainsi que les femmes au foyer. Face au constat des inégalités croissantes entre les populations issues de ces quartiers et celles logeant dans d'autres lieux de l'urbain généralisé, une politique volontariste s'est mise en place depuis déjà de nombreuses années qui prône comme première réponse efficace la facilitation de l'accès à des services de proximité : d'abord ceux assurant les fonctions régaliennes de l'Etat puis les services marchands quotidiens (Agences postale et bancaires, soins médicaux et pharmaceutiques, commerces de proximité, instances socioéducatives et socioprofessionnelles, etc.) et ensuite les services culturels et sportifs, singulièrement au prisme du champ associatif. Ces derniers sont censés apporter des réponses aux difficultés de lien social, de scolarité ou d'estime de soi des résidents de ces quartiers, en particulier les plus jeunes d'entre eux. Dès lors, les différentes politiques publiques nationales – et aussi très largement locales en ce qui concerne les deux ZUS enquêtées – ont depuis 25 ans environ œuvré dans cette continuité qui voulaient que le désenclavement des quartiers et l'accroissement de l'équité sociale en faveur de leurs résidents passent par cette implantation renouvelée et volontariste de ces services de proximité. La justice sociale de l'action publique pouvait ainsi être tendanciellement

---

<sup>12</sup> HALBWACHS M., *La Morphologie sociale*, op. cit.

<sup>13</sup> LÉVY J., LUSSAULT M. (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003

<sup>14</sup> GONTHIER F. (dir), « Justice sociale et action publique : des principes à leur mise en œuvre », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 949-950, juin-juillet 2008

<sup>15</sup> Le choix d'une limite d'âge tendanciellement basse nous apparaît justifié par le fait que l'âge moyen de la première grossesse étant inférieur à 19 ans dans ces 2 quartiers et que l'âge moyen de la sortie du système scolaire y est très bas, l'entrée dans le monde adulte – avec les responsabilités afférentes – est plus précoce qu'ailleurs. De fait, nous y avons très peu rencontré de cette population – souvent estudiantine - à l'adolescence prolongée et largement déchargée de responsabilités familiales.

garantie, même si les effets ne pourraient parfois se mesurer que sur un temps long, de fait largement incompatible avec celui en cours au sein des instances d'évaluation des politiques publiques comme avec celui du rythme électoral municipal ou national. En donnant plus à ceux qui ont moins – souvent au risque de donner moins à ceux qui ont plus en vertu de budget constant<sup>16</sup> - l'idée est de réduire des inégalités sociales et de permettre aux plus défavorisés de s'échapper d'une forme de *culture du pauvre*. Ainsi, par l'entremise de cette dispersion de services collectifs et individuels au plus près des personnes les plus démunies, ces dernières passeraient-elles d'une spirale vicieuse à un cercle vertueux.

De fait, il y a là déclinaison du modèle des « *capabilités* » initié par Armatya Sen et Martha Nussbaum<sup>17</sup>. Par la mise en œuvre de ces dispositifs facilitant l'accès à des services culturels et sportifs de proximité, nous repérons ici comme le passage de la « *liberté négative* » à la « *liberté positive* ». En effet, auparavant, était libre celui qui n'était pas entravé, et cela générait donc une injustice objective dans les milieux défavorisés qui n'accédaient pas – peu ou mal – à ces services. Aujourd'hui, la liberté est positive en ce qu'elle se rapporte à la capacité réelle des acteurs à bénéficier de biens ou de services, d'où le terme de « *capabilité* » qui désigne en premier lieu les libertés dites « *de fonctionnement* » directement mises en péril par la pauvreté ou la paupérisation. Ainsi, si pour accéder à la pratique du football ou de la boxe, un jeune doit disposer d'un moyen de locomotion et/ou d'une licence sportive onéreuse pour lui ou sa famille, alors on peut dire que la relégation sociale affecte la *capabilité* des résidents de ces quartiers à accéder à un service sportif. Le cas calaisien est ici tout particulièrement éloquent en ce que nous y rencontrons depuis 2007 des familles pour lesquelles l'achat d'une licence sportive annuelle à 5 euros est un frein à l'engagement de leur enfant dans la vie associative locale, alors même que le club de football concerné prend régulièrement en charge les goûters des joueurs lors de déplacements pour des matchs et qu'il assure un service de garde gratuite pendant les vacances scolaires. De façon similaire, aux Couronneries à Poitiers, semble incertaine la *capabilité* de nombreuses familles à accéder à un service culturel. Ainsi, le cinéma et la discothèque ont été régulièrement mentionnés comme éloignés et conséquemment pourvoyeurs d'injustice sociale et de sentiment d'injustice en ce qu'il faut une voiture pour s'y rendre et que l'offre de proximité ne répond pas à cette demande sociale.

Cependant, la réponse en termes de politique socioculturelle ou socioéducative qui fonctionne dans des pays très pauvres n'a pas nécessairement la même efficacité dans des pays plus développés. Si les effets sont assez manifestes dans les « poches de sous-développement » du Calais (sous-quartier particulièrement enclavé et miséreux à une extrémité du quartier de Beau Marais), ils sont parfois plus limités voire contre-productifs ailleurs (autre sous-quartier calaisien, large pan des Couronneries à Poitiers). Notre enquête auprès de différents acteurs de ces quartiers – des résidents aux institutionnels en passant

---

<sup>16</sup> CALVÈS G., « Les politiques de discrimination positives », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 822, 1999

<sup>17</sup> SEN A., *Poverty and Famines : An Essay on Entitlements and Deprivation*, Oxford, Clarendon Press, 1982; SEN A., *La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'occident*, Paris, Payot, 2006



par les associatifs – nous oblige à constater – de l'aveu même de plusieurs interlocuteurs - qu'en empêchant de sortir et de rencontrer du monde, de tisser du lien social, en favorisant uniquement l'accession à des services dans un environnement proche, l'intégration sociale globale est de facto freinée. Prenant appui sur les *verbatim* de nos enquêtés, une forme de ghettoïsation est même possiblement à craindre. Ainsi, plusieurs jeunes des clubs sportifs et d'associations socioculturelles de la ville ont confessé n'avoir découvert la plage et la mer que vers l'âge de 6 à 8 ans, alors même qu'ils habitent à moins de 4 kilomètres de ces dernières. Reclus dans leur quartier – et même ici leur sous-quartier – où ils ont leurs repères qui les sécurisent et où une offre de proximité est dispensée, ils n'éprouvent pas l'envie, le besoin ou la nécessité d'aller ailleurs dans la ville. Pire encore, certains ignoraient même que Calais était une ville côtière et ils s'enfermaient et s'enfermaient dans un ensemble réduit de barres et de tours. Les dispositifs d'accompagnement et d'insertion qui leur étaient proposés finissaient par les couper plus avant du monde dont ils n'avaient bientôt plus alors qu'une vision tronquée au prisme des caméras de TF1, M6 ou NRJ12.

En restant dans le même quartier, notre étude nous a conduit à rencontrer des femmes adhérentes de l'association des mères du quartier. Dans un quartier déjà largement marqué par le matriarcat – voire le « grand-matriarcat » -, cette association créée à l'initiative d'acteurs socioéducatifs locaux partait d'une bonne intention et portait les espoirs de nombreuses mères de pouvoir accéder à une parole plus libre que dans la sphère privée, d'échanger des conseils et informations quant à l'éducation des enfants et à la vie au foyer. Si cette réalité ne souffre d'aucune contestation, quelques voix ont cependant objecté que cet outil de lutte contre l'exclusion sociale et l'isolement n'était pas univoque. En effet, l'implantation de ces services au cœur du quartier a fragilisé les échanges qui prenaient souvent un tour d'autonomisation et de responsabilisation de ces mères qui recevaient chez elles, mettaient en œuvre une petite réception, finalement se prenaient en charge dans l'alternance. Par ailleurs, elle favorise la circulation des femmes au sein du quartier mais leur ferme *de facto* l'accès à d'autres lieux et espaces de l'urbain, la majorité de leur temps libre étant occupé par/pour cette association. La politique associative volontariste de lutte contre l'injustice sociale faite aux femmes et à leurs entourages prend alors ici un tour négatif en affectant leur *capabilité* à se déplacer dans l'urbain. Une question de mobilité maintenant abordé dans la 2ème partie de cet exposé.

## **La mobilité comme droit social et spatial paradoxal**

Les résultats qui vont maintenant être présentés sont issus des enquêtes portant sur les normes et les formes de mobilité à l'œuvre selon les différents quartiers dans l'urbain et le périurbain. En particulier nous avons voulu mettre en lumière les facilitateurs, les accélérateurs et les freins à la mobilité selon différentes catégories de résidents et d'usagers des villes, un pan entier de l'enquête investiguant les populations pauvres habitants dans des quartiers périphériques de villes moyennes.

Comme nous le rappelait déjà Henri Lefebvre, Le « *droit à la ville* » subsume un droit à la mobilité<sup>18</sup>. Ce dernier s'inscrit en cela dans une longue tradition libérale qui puise sa source dans le mouvement des communes à l'époque de Philippe Auguste en France ainsi que dans le mouvement chartiste des villes hanséatiques (« *L'air de la Ville rend libre* » nous enseignait la devise commune à ces villes). Aujourd'hui, cette question de la mobilité est au centre de plusieurs analyses et réflexions portant sur la justice sociale. Si l'égal accès aux services publics est bien un principe réglementaire du Droit français, et si la mobilité est comprise comme service public selon de mêmes dispositions législatives, la réalité équitable de cet accès à la ressource territoriale est beaucoup plus incertaine.

Tout d'abord, nous rencontrons une difficulté accrue des résidents de quartiers ZUS à accéder à cette mobilité pour de multiples raisons<sup>19</sup>. Face à cela, beaucoup d'enquêtes mettent au jour un repli sur soi aboutissant à une sous-mobilité culturelle ou à des poches de sous-mobilité géographiques, dont la population féminine est particulièrement la victime<sup>20</sup>. *A contrario*, la sur-mobilité contrainte et subie existe et peut sembler très handicapante. Elle est aussi un stigmate flagrant de l'injustice socio-spatiale à l'ouvrage dans ces quartiers. Plutôt que de renoncer à l'accès aux opportunités sises en dehors du quartier, les partisans de cette pratique sociale se résolvent à avoir des « *rhétoriques cheminatoires* »<sup>21</sup> moins efficaces et/ou plus dispendieuses temporellement et pécuniairement<sup>22</sup> ainsi qu'à avoir des modalités de déplacement plus incertaines et souvent plus complexes à appréhender.

Pour autant, une autre lecture peut être faite, en particulier dès lors que des actions socio-éducatives et informatives sont mises en place en accompagnement. Si le handicap demeure, il se comble progressivement et devient même un atout par le développement de compétences nouvelles monnayables dans le quartier ou en dehors, à la fois financièrement mais aussi symboliquement. La politique entreprise semble ici s'inscrire préférentiellement dans la logique, mise en exergue par Jacques Donzelot, du « *Rendre capable* [comme étant] *la nouvelle mission de l'Etat social*<sup>23</sup>. » En effet, lorsque la politique sociale de réduction des injustices fonctionne sur ce modèle, elle ne vise plus tant à faire des citoyens des personnes

---

<sup>18</sup> LEFEBVRE R. *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968 (rééd. 1974)

<sup>19</sup> FILÂTRE D., GOLOVCHENKO N., « Nouvelles mobilités, nouvelles urbanités et nouvelles figures de la notabilité », in, Coll. *L'individu social. Autres réalités, autre sociologie ?* Actes du 17<sup>ème</sup> congrès de l'AISLF, Tours : AISLF/P.U. F. Rabelais, 2004, p. 127 ; GIBOUT C., TOUPIN F., GRÉBERT J., GUÉDEZ A., *Mobilité subie - déplacements choisis. Les cas de sur-mobilité contrainte en région tourangelle*. Rapport pour le P.U.C.A., Paris, Ministère de l'équipement, du logement et des Transports, 2001; ORFEUIL J.P., *L'évolution de la mobilité quotidienne*, Paris, Inrets, 2000 ; ORFEUIL J.P. (dir.), *Transports, pauvretés, exclusions*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2004

<sup>20</sup> COUTRAS J., *Crise urbaine et espace sexué*, Paris, Masson/A. Colin, 1996

<sup>21</sup> CERTEAU (de) M., *L'invention du quotidien*, Vol. 1, *Arts de faire*, Paris, Seuil, 1980

<sup>22</sup> En effet, si le coût des transports collectifs est faible et qu'il autorise une moindre empreinte économique et environnementale collective, il reste proportionnellement à son revenu moyen tendanciellement onéreux pour la population de ces quartiers. Ceci est d'autant plus vrai que les réductions possibles sont tendanciellement méconnues et que l'absence de maîtrise des réseaux urbains conduit à un surenchérissement en temps et parfois monétaire, voire à un recours à des modes de transport plus onéreux (taxi par exemple).

<sup>23</sup> DONZELOT J., « un état qui rend capable », in PAUGAM S. (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, Puf, 2007

passives qu'à les responsabiliser ainsi qu'à les inscrire dans la voie de l'autonomisation. Si le chemin vers l'égalité sociale est semé d'embûches, d'incertitudes, d'aller-retour et de maladroites, cahin-caha les personnes enquêtées qui sont entrées dans une telle démarche ont développé d'authentiques compétences au fil du temps. Moins effrayé par l'inconnu de l'urbain proche, plus à même de maîtriser les imprévus de l'environnement, d'agir efficacement après une lecture de l'environnement urbain où les opportunités se feront plus jour pour jour, par l'entremise de la mobilité, accéder à de nouveaux services et de nouvelles messages informatifs qui peu à peu vont détourner le résident de son univers clos, lui ouvrir des œillères quant au monde qui l'entoure. La mobilité s'apparente donc à un facteur de justice sociale paradoxal. D'une côté, elle est un vrai frein et de l'autre elle peut, sous conditions, se révéler une véritable opportunité.

### **Trois invites réflexives...**

Les analyses présentées ici aspirent d'abord à porter d'éventuelles pistes de réflexion et à maintenir sur la place publique la question de la justice sociale. Trois traces sont ainsi posées en forme d'invitation à porter l'analyse à un niveau plus général

Tout d'abord, ces travaux confirment à la fois la pertinence de la grille de lecture territoriale pour appréhender la question des injustices sociales et la pertinence de l'approche spatialisée pour appréhender le fait politique<sup>24</sup>. Ainsi, depuis Maurice Halbwachs – trop souvent négligé par les sociologues contemporains – , nous mesurons combien le foncier est un indicateur pertinent des rapports sociaux, combien le territoire est une dimension importante de la mémoire collective et combien la morphologie sociale est un ingrédient essentiel de la constitution de la société<sup>25</sup>. Et, plus encore, comme le soulignait Marcel Gauchet, « *à la mesure, sans doute, du déclin de l'explication purement endogène par la structure de classe, l'inscription territoriale apparaît de plus en plus chargée de pertinence explicative*<sup>26</sup>. » Partant de ce double point de vue qu'il entend éclairer, nos propos montrent justement combien, ici et maintenant quant à l'exclusion et à la justice sociale dans les zones urbaines sensibles, la question n'est plus tant « *qui êtes-vous ?* » - à savoir celle de l'identité sociale - que « *entre qui êtes-vous ?* » - à savoir celle du double positionnement spatial et culturel des individus dans l'entrelacs des relations et rapports qu'ils nouent avec leur environnement et la société.

---

<sup>24</sup> LÉVY J., *L'espace légitime. Sur la dimension légitime de la fonction politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1994

<sup>25</sup> HALBWACHS M., *La Morphologie sociale*, op. cit. et HALBWACHS M., *La mémoire collective*, Paris, Puf/Albin Michel, 1950 (rééd. 1997)

<sup>26</sup> GAUCHET M., « Présentation du dossier Nouvelles Géographies », in *Le Débat*, n°92, 1996, p. 42

Par ailleurs, en relevant des paradoxes dans la mise en œuvre de politiques publiques – locales ou nationales – au niveau des quartiers de la relégation sociale, nos recherches invitent à articuler différemment le lien entre la solidarité collective et la responsabilité individuelle en posant « *la question de la responsabilité solidaire*<sup>27</sup>. » L'institution de l'auto-responsabilisation des bénéficiaires des programmes de solidarité territoriale, si elle ne s'accompagne pas de procédures d'accompagnement à l'autonomie et de rattrapage lorsque des échecs ou des difficultés surgissent, ne risque-t-elle pas de nous faire basculer dans une nouvelle économie des droits et des devoirs de justice sociale où, pour reprendre ici une formule appliquée ailleurs dans le cadre des politiques de l'emploi, « *la machine à exclure* » occuperait toujours plus de place<sup>28</sup> ? Et derrière ces nouvelles articulations programmatiques, ne devons-nous pas mettre en exergue un basculement des valeurs dominantes au sein de notre société nationale, basculement porté par l'émergence politique et sociétale de nouvelles classes sociales néo-bourgeoise ou libérale qui entendent faire de la définition même de la justice sociale un objet du débat et y imposer leur propre vision libertarienne<sup>29</sup> ou communautarienne<sup>30</sup> ?

Enfin, ces quelques réflexions ici esquissées soulignent aussi l'acuité de la tension paradoxale entre liberté et égalité dans le cadre de la définition de la justice sociale<sup>31</sup>. D'un côté, la justice sociale ici à l'œuvre souscrit aux principes programmatiques de la valeur d'égalité<sup>32</sup>. Et elle apparaît comme un objet convoité, sans doute d'autant plus convoité par une majorité des habitants de ces quartiers urbains défavorisés qu'elle se refuse à eux – ou qu'elle leur apparaît se refuser à eux – et qu'ils n'ont donc pas – subjectivement et, de façon très (trop ?) fréquente, objectivement - l'espérance d'entrer dans un modèle normatif d'une « *juste égalité des chances* »<sup>33</sup> conciliant égalité sociale des chances et méritocratie. D'un autre côté, la justice sociale qui se révèle dans ces enquêtes auprès de populations essentiellement défavorisées, précaires ou déclassées, puise également aux principes normatifs de la valeur de liberté<sup>34</sup>. Elle souscrit à la revendication d'un degré d'autonomie individuelle dans la mesure où elle postule que l'individu, doté de droits inaliénables (liberté, propriété) et garantis par l'Etat, est la source et le centre des relations sociales. Si les deux postures axiologiques peuvent *a priori* sembler exclusives l'une de l'autre, l'arbitrage transitoire, temporaire et relativement précaire, à l'ouvrage dans le quotidien des quartiers

---

<sup>27</sup> BEC C. et PROCACCI G., *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse, 2003

<sup>28</sup> BURGI N., *La machine à exclure. Les faux-semblants du retour à l'emploi*, Paris, La Découverte, 2006

<sup>29</sup> NOZICK R., (). *Anarchie, Etat et utopie*, Paris, Puf, 1988

<sup>30</sup> FERRÉOL G. (éd.), *Intégration, lien social et citoyenneté*, Villeneuve d'Ascq (Nord), P.U. du Septentrion, 1998 ; Taylor C., *Multiculturalisme. Différence et Démocratie*, op. cit.

<sup>31</sup> GONTHIER F., « La justice sociale entre égalité et liberté », *Revue Française de Science Politique*, vol. 58, n°2, 2008, pp. 285-307

<sup>32</sup> TOCQUEVILLE (de) A., *De la Démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 1840 (rééd. 1986)

<sup>33</sup> RAWLS J., *Théorie de la justice sociale*, Paris, Seuil, 1987

<sup>34</sup> LOCKE J., *Traité du gouvernement civil*, Paris, Flammarion, 1690 (rééd. 1999), DWORKIN R., *Prendre les droits au sérieux*, Paris, Puf, 1995.

enquêtés nous invite à une nécessaire relecture de l'analyse simmelienne de la naissance de la devise républicaine lors de la Révolution française. Reprenant le paradoxe de la liberté et de l'égalité de Tocqueville, Simmel montre qu'elles sont antinomiques et leur tension indépassable. Mais il ajoute que « *ce fut peut-être parce instinctivement on a saisi la difficulté de cet état de choses qu'on a joint à la liberté et à l'égalité une troisième exigence, celle de la fraternité*<sup>35</sup>. » Lorsque l'on est en présence de deux principes de légitimité d'égale valeur mais qui tendent à s'exclure mutuellement, alors la recherche d'un compromis pratique<sup>36</sup> (Ledrut, 1976) entre eux subsume l'imagination d'un tiers qui les fasse tenir ensemble. Vaste ambition donc que celle des révolutionnaires qu'il conviendrait peut-être de revisiter aujourd'hui. Et, lorsque ce tiers est *fraternité*, il résonne, plus encore au cœur de l'espace public français, comme un vaste programme d'actions à imaginer, à penser, à analyser et à comprendre sur un plan social, culturel, politique et évidemment sociologique.

---

<sup>35</sup> SIMMEL G., *Sociologie et épistémologie*, Paris, Puf, 1917 (rééd. 1981) pp. 144-145.

<sup>36</sup> LEDRUT R., *L'espace en question*, Paris, Anthropos, 1976